

D'autres modèles de piétonnier sont possibles : les suggestions de la Platform Pentagone

**Rappel des différents scénarios proposés
dès janvier 2016 par la Platform Pentagone**

Dans un plan de mobilité élaboré dans les règles, ces scénarios auraient pu figurer dans une étude d'incidences et être soumis à un véritable processus de concertation avec l'ensemble des acteurs du dossier

1.

Une piétonisation mieux partagée

Le principe de 50 ha de zones piétonnes, mais plus modestes, plus conviviales, réparties sur de petites places et rues de l'ensemble du Pentagone, plutôt que les boulevards centraux ([scenario « no car » du bureau Secchi-Vigano](#) publié par la région dans *Bruxelles 2040, trois visions pour une métropole*). Ce scénario aurait, en outre, l'avantage de réduire considérablement les coûts du projet.

2.

Scenario « trafic limité »

Mise en place d'une « zone à trafic limité » dans tout le pentagone (accès réservé aux riverains, jeu sur la temporalité des accès), [modèle de plus en plus repris en Italie et en France à la faveur des habitants.](#)

3.

Scenario « espace partagé »

Un espace partagé permettrait de **donner la priorité non seulement** aux piétons mais aussi aux cyclistes et aux transports en commun. Dans tous les cas, un projet de réaménagement du centre-ville ne peut faire l'économie, comme la Ville l'a fait arbitrairement, de la coopération avec la STIB et la Région en vue du renforcement de l'offre de transports en commun de surface, plus visible et confortable que le souterrain et, par exemple, l'étude d'une [ligne de tram en surface](#)

4.

Scenario « [Plan communal de mobilité \(PCM\) bis](#) ».

Beaucoup l'ignorent mais la Ville a élaboré en 2009-2011 un Plan communal de mobilité qui comprenait des études sérieusement menées. La moindre des choses dans le cadre de la continuité administrative, du respect de l'administration, du public et des bureaux d'études concernés, serait de repartir de ce plan. La partie relative au Pentagone était basée sur une série de boucles de dessertes visant à évacuer le trafic de transit de l'hyper-centre et à favoriser l'habitat.

5.

Scenario Plan Nomo bis

Ce scénario, largement soutenu par les associations et les spécialistes de la mobilité comprenait globalement moins de voitures (objectif 50%) par l'application du [Plan Nomo de 2000](#).

NB : Ces différents scénarios n'excluent en rien d'autres mesures, en amont du centre-ville, notamment:

- parkings de dissuasion et péage à l'entrée de la Région bruxelloise,
- renforcement des transports en commun : pour rappel, plusieurs lignes de bus ont été éloignées de l'hyper-centre,
- bus ou trams sur les zones piétonnes (Gand, Bordeaux, Montpellier, Londres,...).

CHARTRE DE SURVIE DU PIÉTONNIER DE BRUXELLES : INITIATIVE CITOYENNE



**UNE INITIATIVE DES ACTEURS DU CENTRE_VILLE
soutenue par la PLATFORM PENTAGONE**

LE VÉCU AU PIÉTONNIER À BRUXELLES-VILLE

**Les habitant.e.s, artisans, commerçants et associations
citoyennes du piétonnier et rues voisines de Bruxelles,**

*** veulent que le piétonnier réussisse et demandent dès lors
que le voisinage et l'environnement, soient respecté :**

installer un piétonnier est plus que chasser la voiture, c'est organiser le vivre-ensemble ;

* sont heureux de pouvoir accueillir les touristes bruxellois, belges et du monde entier : que toutes et tous puissent s'y promener, faire une terrasse, tranquille, sans voitures, en plein air bien qu'en ville !

* veulent que tous puissent y apprécier les artistes d'ici et d'ailleurs. Construit avec l'argent public, il doit rester un lieu public agréable pour promeneurs et habitant.e.s. ;

* y habitent, y vivent, y travaillent : ils veulent leurs lendemains sans stress ;

* affirment que le piétonnier est un bol d'air, qui amène aussi des problèmes :

* un bol d'air pour tous sur le piétonnier : c'est excellent ;

* un bol d'air qui déplace la pollution vers les rues avoisinantes : c'est injuste ;

* un bol d'air saturé de nuisance sonores nocturnes : la place St-Géry en est un exemple accablant ;

* un bol d'air qui amène des problèmes sociaux fulgurants : leur gestion structurelle humaine est nécessaire ;

* veulent que le piétonnier ne pourrissent pas leur environnement : à bas le piétonnier

* -kermesse-perpétuelle, aire-pour-brutes la nuit ;

* -resto-buvette-permanent à ciel ouvert la nuit ;

* -dortoir pour sans-abri, drogués ou soûlards la nuit ;

* -événements-sans-fins pour un certain tourisme de jour et de nuit ;

* -attrape-voitures vers des nouveaux garages aux alentours proches ;

- * -qui-gentrifie et déloge les habitants ;
- * demandent aux autorités communales, responsables du piétonnier, d'y organiser une gestion stricte tenant compte des besoins de vie des milliers d'habitants. Comme nombreux y vivent dans des logements de la Régie foncière gérante du patrimoine de la Ville, elle aussi est de facto coresponsable tant de la bonne gestion du piétonnier, environnement de beaucoup de ses logements, que du combat contre la gentrification causée par toutes sortes de politiques touristiques, immobilières, ... ;
- * veulent la réussite du piétonnier et de ses rues environnantes. Ils y vivent, ils y dorment, ils y travaillent, ils veulent y rester habiter. Ils veulent que les commerces de proximité et d'artisanat y restent.

Recommandations

Pour que le piétonnier soit vivable et que cette Charte vive, les habitant.e.s recommandent aux autorités de la Ville :

- * de respecter elle même cette Charte, orientation de base du piétonnier, par l'éducation active des gens et l'application effective des lois, ordonnances et règlements concernés, aussi la nuit ;
- * de respecter la fonction « logement » des habitations (de la Régie foncière, du CPAS et du privé) le long et autour du piétonnier et de se rappeler ainsi que le piétonnier est une zone habitée où les un.e.s et les autres se respectent. Un texte réglementaire de principe sur ce qui est vivable est à convenir avec les habitant.e.s et commerçants ;
- * d'intégrer dans la gestion, un observatoire civique avec représentants des habitant.e.s (cocolo), des commerçants, de la police, des nettoyeurs, du Collège, de la STIB, ... ;
- * d'apposer sur le piétonnier et lieux adjacents y compris les cafés, des beaux panneaux publiant cette Charte ;

- * d'installer au n° 17 du boulevard Anspach une antenne de police de proximité, une antenne de Bravvo, une antenne des travailleurs sociaux de rue et un local des habitant.e.s ; tous diffuseront cette Charte auprès de leur public, de manière pro-active et l'appliqueront jour et nuit, de manière adaptée à leur fonction ;
 - * d'organiser une gestion éducative et effective, sans laxisme (non = non, oui = oui) :
 - * respect du droit au sommeil : après 22h pas d'amplis, de radios, pas de DJ's ni de cris machos ;
 - * consommation : après 23h pas de vente d'alcool pour la consommation ambulante ;
 - * terrasses : bruit limité aux normes légalement acceptées et une heure de fermeture précise ;
 - * hygiène : toilettes publiques F/H propres, collection correcte des poubelles publiques et des habitants ;
 - * interventions culturelles : avec inscription préalable et règlement stricte ;
 - * d'engager des personnes et un budget de fonctionnement pour la gestion publique, jour et nuit.
-

Beer Temple de la Bourse : Lettre ouverte du Comité Tervueren-Montgomery

La Platform Pentagone relaie la lettre ouverte du Comité Tervueren-Montgomery à Rudi Vervoort, Ministre-Président de la Région Bruxelles-

Capitale et rejoint la demande d'un droit de regard des citoyens, par la voie d'une nouvelle enquête publique et d'un nouvel avis de la CRMS, sur le projet modifié de « Beer Temple » à la Bourse.

La Platform Pentagone rappelle que de nombreuses réserves avaient émises lors de l'enquête publique précédente et qu'à cette occasion, la pétition « Sauvons la Bourse » avait récolté plus de 6.000 signatures en moins de deux semaines.



Vue n° 11 - Rue de Tabora de nuit

-13-

ibm BORSA s.m.
Rubbrecht en Daem - Reneman Garrino - Popoff

Demande d

[Lettre ouverte du 10 septembre 2018 à l'attention de Mr Rudi Vervoort, ministre-président de la Région Bruxelles Capitale](#)

Copie au parlement et au gouvernement bruxellois,
Copie à la société civile et aux comités (IEB, PlatformPentagone etc)

Copie à la presse

Concerne : **Comment comprendre que pendant que l'on s'apprête à éventrer la Bourse, les Bruxellois se font contrôler pour « le PEB de leurs vérandas » ... ?**

Projet du Beer Temple :
<http://tervueren-montgomery.eu/Site-FR/Beer-Temple.htm>

Monsieur le ministre-président,
Comment Monsieur Philippe Close, Bourgmestre de Bruxelles, peut-il d'un côté, faire la promotion des estaminets de Bruxelles ([dans un article sur la sortie d'un ouvrage qui leur est consacré](#)) et de l'autre, annoncer le permis pour le Beer Temple d'Inbev à la Bourse, **sans repasser par un processus transparent de concertation** ... ?

« Le permis doit être délivré fin septembre. Il vaudra pour l'ensemble du bâtiment, soit une surface de 12.000 mètres carrés dont 3.500 sont prévus pour le centre d'expérience sur la bière belge », a précisé mercredi Philippe Close ([Le Vif – 22/8/2018](#))

Le bâtiment de la Bourse étant classé, c'est la

Région qui instruit le dossier.

La Région a-t-elle, oui ou non, demandé à 2 reprises au porteur de projet de l'amender en réduisant les dimensions de l'accès sur l'angle du centre commercial, tout en maintenant le régime de circulation prévu depuis le début du projet ?

Cette demande a-t-elle été intégrée dans les nouveaux plans modifiés qui devraient mener au permis évoqué par Mr Philippe Close pour la fin septembre, avant les élections ?

Où sont ces plans modifiés ? Ces plans modifiés vont-ils être soumis à une nouvelle procédure ? Contiennent-ils des modifications mineures ou des modifications substantielles au bâtiment ?

Un projet contenant des modifications substantielles par rapport au bâtiment doit-il passer par une nouvelle enquête publique ?

Le bourgmestre Philippe Close a-t-il exercé des pressions sur la Région pour qu'elle délivre le permis pour ce super projet avant les élections communales d'octobre ?

Ceci implique-t-il que l'octroi de ce nouveau permis s'effectuera sans devoir repasser par une enquête publique, une concertation et un avis de la Commission Royale des Monuments & Sites ?

S'agissant de la Bourse, l'avis de la Commission Royale des Monuments & Sites n'est-il pas un minimum ?

Et cette concertation ne s'impose-t-elle pas du fait de l'ampleur des modifications qui seront faites à la Bourse et du fait de l'ampleur du mouvement réclamant la préservation de la Bourse

?

Faut-il rappeler que le bâtiment de La Bourse est classé au patrimoine et se situe dans le périmètre de l'Unesco ?

Est-il normal qu'une administration mise sous pression par le politique soit capable de délivrer le permis, alors que la gaufre sur le toit et l'éventrement de l'angle sont tout sauf des modifications mineures ?

Quelle est la légitimité, la légalité de ce processus en-cours visant à octroyer le permis avant les élections ?

Quelle est votre position personnelle, en tant que Ministre-Président, **par rapport à tout ceci ?** Allez-vous demander à votre administration d'octroyer le permis demandé ?

Il n'est pour nous pas question que cela se passe sans nouvelle enquête publique et sans avis de la CRMS, car la Bourse risque d'être éventrée, en *stoemmelings*, comme l'on dit chez nous...

Le nouveau projet / les nouveaux plans modifiés doivent au minimum être soumis à enquête publique et avis de la CRMS.

Car comment comprendre que pendant que l'on s'apprête à éventrer la Bourse, les Bruxellois se font contrôler pour « le PEB de leurs vérandas » ... ? Comment comprendre que la Bourse soit éventrée pour une approche de tourisme de masse que l'on développait il y a 10 ans en Espagne et au Portugal ?

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre-Président, à l'assurance de notre meilleure considération.

Le Comité Tervueren-Montgomery

Une lettre soutenue également par :

Comité BRU100

Comité Saint Géry

Association du Quartier Léopold

Le Patrimoine, ça nous regarde

Comité Longchamp-Messidor

CODA (Comité de Défense de l'Altitude Cent)

Coeur-Europe

Comité du Quartier Meunier

**Parking place Rouppe : il
revient, une étude «
historique » à la clé...**

**Une étude historique d'une faible rigueur
scientifique**



PROJET DE PARKING PLACE ROUPPE

PÉTITION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 2 JUILLET 2018

En juin 2017, une demande de permis pour la construction d'un ensemble de 116 logements étudiants et d'un parking public de 200 places était soumise à l'enquête publique. Situé place Rouppe 4 – rue Van Helmont 53-55, le projet avait été contesté¹ non seulement pour le parking et ses effets d'aspiration du trafic mais aussi car il prévoyait la démolition de la maison néoclassique du n°4 de la place Rouppe (son maintien « contraignant » le projet de parking).

Dans son avis du 5 juillet 2017, la commission de concertation avait émis comme condition de « *maintenir la maison sise place Rouppe, 4 à l'exception des annexes ;* ». Cette condition n'a pas dû plaire au promoteur puisqu'il a introduit une nouvelle demande de permis (la commission de concertation aura lieu ce mardi 3 juillet), identique à la

première, demandant, à nouveau, la démolition de la maison. C'est que le promoteur a entretemps commandé une « étude historique » pour le moins complaisante justifiant, de son point de vue, la démolition.

Or, cette « étude historique » présente une faible rigueur scientifique et une profonde subjectivité : les jugements de valeurs qu'elle contient n'engagent que son auteure.

Le principal problème de cette étude est son incapacité à identifier la valeur d'ensemble du patrimoine de la place Rouppe. Affirmer que, du fait de sa non planification, on ne peut parler d'ensemble architectural néoclassique est une contre-vérité ou une erreur manifeste. Si on suivait son raisonnement, on ne pourrait parler d'un ensemble pour la Grand Place...

Le tableau de valeur sur lequel l'auteure base son jugement final est extrêmement subjectif et ne présente pas le point de vue neutre d'un « expert ». La méthode d'évaluation, non référencée, laisse l'auteure libre de sous-estimer certains facteurs.

La maison, qui s'inscrit dans l'ensemble architectural néoclassique de la place Rouppe, mérite certainement d'être rénovée et restaurée. C'est ce que préconise notamment la Cellule Patrimoine historique de la Ville de Bruxelles qui, dans un avis rendu suite à une visite de la maison le 24 septembre 2010², contredit l'« étude historique » commandée par le promoteur.

En effet, cet avis conclut qu'« *une démolition ne se justifie pas car l'immeuble est un témoin important de la première phase de construction de la place Rouppe. De plus, le très grand intérêt de la cage d'escalier justifie la préservation et la mise en valeur de cet immeuble.* »

La demande de démolition de la maison néoclassique est

d'autant moins justifiée qu'elle ne s'explique que par le projet de parking. Faut-il préciser que les parkings agissent comme de véritables aspirateurs de trafic ? Le rapport d'incidences accompagnant la demande de permis évalue ainsi l'augmentation du trafic à 100 véhicules par heure à la pointe du soir... Tout cela en bordure de piétonnier ! La Ville de Bruxelles et les administrations régionales siégeant en commission de concertation ne peuvent ignorer les effets néfastes pour les habitants d'un trafic automobile dopé par la présence d'un parking.

En conclusion, La Platform Pentagone demandent à la commission de concertation d'exiger, comme en juillet 2017, le maintien de la maison néoclassique et de refuser la création du parking public.

Habitants et associations veulent une ville humaine et durable, ce qui implique la valorisation du patrimoine et la diminution drastique de la pression automobile. Tout le contraire de ce que propose ce projet...

**La Platform Pentagone rappelle son opposition
à tout nouveau parking public dans le centre-
ville**

**NON à la démolition du patrimoine
pour faire place à un parking qui asphyxierait le
quartier !**

PÉTITION

© Photo : Etude historique Lori Mahmoudian

Beer Temple – Avis de la Commission de concertation attendu

Beer Temple – Avis de la Commission de concertation attendu
ce 17/10



Mercredi dernier, 11 octobre, avait lieu la commission de concertation sur le projet de Beer Temple, rebaptisé « BeursBourse ». Une soixantaine de citoyens y assistaient, de nombreuses remarques ont été émises ou des questions, posées.

- Personne ne s'oppose à la restauration du bâtiment de la Bourse !

MAIS...

- L'affectation du lieu à un « Temple de la Bière » est très critiquée. Plusieurs intervenants déplorent que cette nouvelle affectation n'ait fait l'objet d'aucune consultation des citoyens.
- Personne ne s'oppose à l'ouverture du bâtiment au public !

MAIS...

- Plusieurs intervenants critiquent, au contraire, la privatisation du lieu, sous le couvert d'une ouverture (des portes) au public.

A la question du financement, soulevée à plusieurs reprises, aucun des membres de la commission ni gestionnaires du projet n'ont répondu.

Ce sont de simples citoyens qui, se basant sur d'anciens articles de presse, ont fourni les chiffres suivants :

Fonds publics :

- Fonds FEDER (Europe, destiné à promouvoir l'emploi) : 7,2 millions €
- VILLE : 5 millions € (ce n'est pas clair si elle apporte du cash ou si elle considère l'apport en nature de son bâtiment comme valant 5 millions €)
- Accord BELIRIS : 5 millions €
- REGION de Bruxelles-Capitale : 5 millions €

Total :

22,5 millions d'euros si les 5 millions de la Ville sont la valeur du bâtiment,

27,5 millions d'euros si les 5 millions de la Ville sont apportés en cash.

Apport du privé :

- Association des « Brasseurs Belges » : 5 millions €

Source :

<http://www.lalibre.be/regions/bruxelles/des-concepteurs-gantois-et-bruxellois-pour-convertir-la-bourse-en-un-temple-de-la-biere-559eb2273570e4598cd7f972>

Dans tous les cas de figure, **l'apport du public est largement prépondérant dans ce projet, au bénéfice de la trentaine de brasseurs** (*) qui sont parties prenantes au projet.

Par ailleurs, l'« **avis favorable** » de **CRMS (Commission Royale des Monuments et Sites)** en a surpris plus d'un, en dépit des réserves sur la pose du auvent (« geste architectural évanescent ») et sur l'éventrement du soubassement pour y pratiquer une entrée (justifiée, selon les auteurs du projet, par le flux attendu des visiteurs).

Quel que soit l'avis rendu ce mardi soir par la commission de concertation (probablement « favorable assorti de réserves »), la Platform Pentagone continue de suivre le dossier et tentera d'apporter des éclaircissements sur les nombreuses questions, notamment d'ordre juridique, restées sans réponse.

A suivre, donc...

La **pétition** a recueilli, à ce jour, plus de 6.000 signatures

(*) L'ASBL « **Belgian Brewers** » (N° d'entreprise 552.705.208) est constituée d'une trentaine de sociétés brassicoles parmi lesquelles on trouve notamment InBeV Belgium, Duvel Moortgat, Alken Maes, John Martin (importateur, Gordons'Beer) et des brasseries de moindre calibre (Het Anker, Brasserie de Silly, Boon), situées pour

la plupart en Flandres (21 brasseries), mais aussi en Wallonie (7 brasseries).

L'asbl ne compte aucune brasserie bruxelloise parmi ses membres.

SAUVONS LA BOURSE ! PÉTITION

Un Temple de la Bière InBEV : NON

Défigurer un bâtiment historique et classé : NON

Un lieu d'expositions permanentes de qualité : OUI

[PÉTITION EN LIGNE : Cliquez ICI ou SUR L'IMAGE](#)



Enquête publique Bourse – Beer Temple : Lettre-type

BEER TEMPLE – ENQUÊTE PUBLIQUE



Lettre-type à envoyer à l'Urbanisme **au plus tard le 29 septembre à minuit** à

commissionconcertation.urbanisme@brucity.be

Concerne : Enquête publique relative à la demande de permis d'Urbanisme PU A-627/2017

Mesdames, Messieurs les membres de la Commission de concertation de Bruxelles-Ville,

Les boulevards centraux de Bruxelles sont le coeur de notre ville, de notre Région. La Bourse est au centre de nos boulevards. Son devenir, comme celui de notre démocratie urbaine, nous regarde tous !

Or, nous assistons actuellement, dans le coeur de à Bruxelles, à une multiplication de projets qui consistent trop souvent à transformer espaces ou équipements publics, au profit d'activités événementielles ou touristiques et au détriment du patrimoine, du cadre de vie des habitants, de la mixité des commerces et du droit à la ville pour tous ses usagers.

Je suis persuadé(e) qu'il y a beaucoup mieux à faire, avec les 30 millions d'euros de ce coûteux projet, que de livrer la Bourse aux grands acteurs d'une économie mondialisée.

Je vous prie donc de bien vouloir prendre note de mon opposition à ce projet qui va défigurer le bâtiment de la Bourse de manière irréversible et contribuer au développement du tourisme festif dans le centre-ville.

[Si vous souhaitez être présent.e à la commission de concertation, insérez la phrase suivante]

Veillez noter également que je souhaite assister et être entendu(e) à la Commission de concertation du mercredi 11 octobre 2017. Merci de m'informer de l'heure à laquelle elle se tiendra.

Cordialement,

Nom, Prénom

[Si vous souhaitez développer les raisons de votre opposition au projet, vous pouvez vous inspirer, en tout ou partie, des points suivants]

Voici mes remarques et questions :

1. Genèse du projet

Comment ce projet est-il né ? Qui en a eu l'idée ?
Dans quel cadre ?

S'il faut saluer l'initiative d'ouverture du bâtiment de la Bourse au public, force est de constater qu'il s'agit surtout d'une mise à disposition, sans concertation, d'un

espace partiellement occupé, au deuxième étage, par un musée de la bière et, aux étages inférieurs ainsi qu'en terrasse, par de vastes zones, type Horeca, dédiées au commerce de la bière.

Pourquoi n'y a-t-il pas eu une recherche plus approfondie sur la programmation et sur les possibles destinations du bâtiment ?

Pourquoi ne pas avoir associé les citoyens à ce processus afin d'éveiller leur intérêt, d'encourager leur participation, et, au bout du compte, d'emporter leur adhésion ? Depuis l'annonce la réaffectation de la Bourse, plusieurs idées d'alternatives à ce projet monolithique ont d'ailleurs spontanément circulé : Musée du Capitalisme, salle de spectacles, Maison du Peuple, Musée de l'Histoire de l'Immigration en Belgique, Fondation...

Le volume total disponible sur l'ensemble des étages du bâtiment permettrait aisément d'en faire un espace multifonctionnel abritant ces différents projets.

2. Aspect patrimonial : démolitions et transformations irréversibles

a. La gaufre géante surmontant le « skybar » :

Outre son esthétique douteuse, la pose de cet « auvent doré » engendrera des démolitions irréversibles de parties de la toiture, alors que le bâtiment est classé. A noter qu'en raison de sa localisation, la terrasse n'offrira aux visiteurs-consommateurs qu'une vue décevante sur les gaines de ventilations des restaurants et des hôtels voisins, plutôt que sur un réel panorama.

Pourquoi ce geste architectural clinquant et gratuit ?

b. **Éventrement du soubassement de l'angle Est du bâtiment :**

Alors qu'il existe deux entrées monumentales, le choix s'est porté sur la création d'une troisième ouverture. Celle-ci sera percée dans un des angles du bâtiment au niveau de la rue au Beurre et de la rue Tabora. Le projet prévoit donc la démolition d'une partie de l'édifice et l'aménagement d'une vitrine et d'un escalier, dans le but de mener directement les touristes, venant de la Grand Place et de la rue de Tabora, vers le Beer Temple.

Quelle sera la prochaine étape ? Un tapis mécanique ?

Dans les documents de la demande de permis, ces transformations, minimisées, sont reprises sous la formule « *zones déconstruites pour permettre la réalisation des interventions contemporaines nécessaires à la réaffectation* ».

Personne n'est dupe de ce jargon, il s'agit bel et bien de démolitions : je m'y oppose fermement. S'agissant d'un bâtiment classé et situé la zone UNESCO, l'autorisation du percement de cette entrée supplémentaire pose question !

3. **Nuisances sonores engendrées par le bar-terrasse**

Sur le plan des incidences pour les riverains, les documents soumis à l'enquête publique contiennent des affirmations erronées, selon lesquelles les décibels ne s'additionnent pas, avec pour conclusion que le bruit généré par cette terrasse festive se mélangerait aux bruits des terrasses des cafés existants, sans nuisance supplémentaire.

Il s'agit là d'une affirmation fantaisiste, voire

mensongère, sans doute destinée à apaiser les inquiétudes des riverains, mais qui ne repose sur aucune base scientifique sérieuse. En outre, les 1.500 pages de l'enquête publique restent très évasives sur les heures d'ouverture (et donc, de fermeture) du « skybar », sous la gaufre géante.

Les membres de la commission de concertation peuvent-ils apporter des éclaircissements sur ces points ?

4. **Concurrence avec les cafés alentour : est-ce le rôle des pouvoirs publics ?**

AB InBev (Jupiler, Leffe,...), principal partenaire privé du projet, est bien connu pour ses bénéfices (énormes) et le peu d'impôts (quelques centaines d'euros) versés en Belgique.

Mais ce géant de la bière a également à son actif la fermeture arbitraire, « pour transformation », de plusieurs cafés bruxellois, populaires et appréciés (le Daric, le Liberty, et aujourd'hui [le Coq, à Ixelles](#), menacé de devoir fermer ses portes fin décembre).

Les raisons invoquées à chaque fermeture sont floues, voire inexistantes, parlant de « nouveau concept attrayant » permettant d'apporter une « contribution supérieure » au quartier. De la pure langue de bois, au mépris de la vie des quartiers concernés et des liens existants, notamment dans ces cafés et grâce à ces cafés où tout le monde se connaît.

Il est particulièrement inquiétant de voir les pouvoirs publics s'associer à de tels partenaires. De plus, s'il devait voir le jour et rencontrer le succès escompté (300.000 à 400.000 visiteurs/consommateurs sont attendus), le Beer Temple représenterait immanquablement une concurrence directe et déloyale envers les cafés existants, une concurrence dont la Ville de Bruxelles serait le fer de

lance.

En tant que citoyens, nous attendons des pouvoirs publics qu'ils jouent leur rôle de régulateurs entre intérêts publics et privés, plutôt que de conclure, en aparté, des projets démesurés avec les promoteurs et les investisseurs aux appétits les plus féroces, sans culture et sans états d'âme.

5. Développement débridé du tourisme de masse dans le centre-ville

« Nous avons fait le pari d'un Bruxelles qui n'arrête jamais et où il se passe tout le temps des choses. Plus il y a d'événements, mieux c'est! L'idée, c'est qu'il y ait toujours quelque chose à faire à Bruxelles. »

Ainsi s'exprimait Philippe Close, alors Echevin du Tourisme, dans, [La Libre du 22 juin 2015](#) à la veille de l'inauguration de Bruxelles-les-Bains et de l'ouverture du « plus grand piétonnier d'Europe ».

Le projet transformation de la Bourse en Beer Temple, au coeur d'un piétonnier « attractif », s'inscrit dans cette vision du potentiel du centre-ville, une vision à très court terme et sans prise en compte des incidences sur le tissu urbain existant.

Pourquoi avoir choisi un bâtiment comme la Bourse et vouloir concentrer le tourisme dans une micro-zone alors que Bruxelles regorge de Brasseries dans des quartiers à dynamiser ?

Certaines villes européennes ont entamé un processus de réflexion sur le tourisme de masse et ses limites. « Vivre la ville », un réseau d'associations de 50 villes d'Europe, s'est mis en place pour que l'habitabilité en ville ne soit pas mise à mal par un tourisme devenu envahissant.

L'une des principales nuisances constatée et dénoncée, dans ces villes, est celle du tourisme alcoolisé. De ce point de vue, l'affectation d'un monument de notre patrimoine à la bière (essentiellement industrielle) envoie un signal particulièrement malvenu.

« L'idée qu'il faille se battre contre les grandes métropoles européennes sur le marché de la fête est une idée relativement neuve. Elle s'explique par l'émergence ces quinze dernières années d'un nouveau segment de touristes: les «city-breakers», ces touristes qui épuisent une métropole en un week-end. Le développement concomitant des vols low-cost et d'Airbnb a fait chuter considérablement le prix d'un voyage à l'étranger, permettant à un public jeune de multiplier ces courts séjours. »

[Après Berlin ou Barcelone, Paris doit-il succomber au tourisme de fête ?](#)

Bonne question ! Et Bruxelles ?

Étrangère aux réflexions de fond en provenance d'autres grandes villes confrontées à ces questions, évasive quant à sa propre réflexion, tout porte à croire qu'elle est prête à « succomber » à son tour, quitte à faire succomber ses habitants d'épuisement...

Or en 2016, Bruxelles-Ville était la seule des 19 communes où le nombre des habitats qui l'ont quittée était supérieur (2.260) à ceux qui ont choisi de s'y installer.

Des chiffres interpellants qui devraient inciter la Ville, ainsi que les membres de cette commission de concertation, à s'interroger sur la fonction touristique, si l'on veut éviter que la multiplication de projets (festifs, attractifs, événementiels) actuellement en cours, finisse par étouffer les autres.

Développer un tourisme responsable qui crée des emplois

durables, c'est parfaitement possible : ce projet en prend, hélas, le chemin inverse.

6. **Néo-Bruxellisation : attention danger !**

Dans un passé récent, les Bruxellois ont déjà payé un lourd tribut, en termes de destruction de leur patrimoine, au nom de la "modernité" et de "l'ambition". Ils en ont conservé un douloureux souvenir, toujours vivace, tandis que dans les universités du monde entier, cette période est étudiée sous le nom de **Bruxellisation** et définie comme la « **destruction d'une ville en temps de paix** ».

Conjugué à la multiplication des projets de grande envergure, l'agenda politique de la Région fait craindre aux observateurs une nouvelle Bruxellisation :

- Juin 2017 : tentative de suppression de « l'avis conforme » de la Commission royale des Monuments et Sites, maintenu sous la pression d'une pétition citoyenne, **mais quelle est sa véritable marge de manoeuvre ?**
- Septembre 2017 : débat et vote de la réforme du CoBAT, modifié **afin de « répondre aux attentes du secteur immobilier qui éprouve de grandes difficultés à développer des projets importants vu la longueur et la complexité des procédures urbanistiques et environnementales »**
(Rudi Vervoort, Le Soir, 25 mars 2016).

Une « réforme » qui supprimait tout garde-fou face aux appétits des promoteurs et réduirait à néant les voix citoyennes – habitants, comités de quartier, associations – concernées par ces

grands projets.

L'enquête publique de la Bourse est l'occasion de réaffirmer notre attachement citoyen à ces outils, garants et marqueurs d'une démocratie digne de ce nom.

Une démocratie que nous devons pouvoir continuer de défendre au coeur de la ville, sur les marches de la Bourse, au même titre que les moments de joie ou de peine partagées, sans avoir pour décor des panneaux, néons et autre matériel promotionnel pour un « Temple de la Bière ».

En espérant que ces marches ne soient pas, un « beau » jour, purement et simplement privatisées, au nom de l'ambition, de la modernité, des « réalités économiques » ... ou du miroir aux alouettes.

+++++

Sur Facebook

[Platform Pentagone](#) – [Sauvons la Bourse](#) – [Sauvez la Bourse du massacre](#)

QUELQUES VISUELS DU PROJET



Vue n° 5 - Rue au beurre

-8-
don BORSA s.r.l.
Robbrecht en Daem - Sanctori Garrino - Popoff

Deman



Vue n° 10 - Rue de Tabora

-12-
ibm BORSA s.m.
Robbrecht en Daem - Banetou Gentile - Popoff

Demando de



Vue n° 6 - Rue au beurre de nuit

-g-
13m BORSALINI
Robbrecht en Daem - Banetton Carrine - Popoff

Demande



Vue n° 11 - Rue de Tabora de nuit

-13-

ibm BORSA s.m.
Robbrecht en Daem - Renato Carlini - Popoff

Demande d

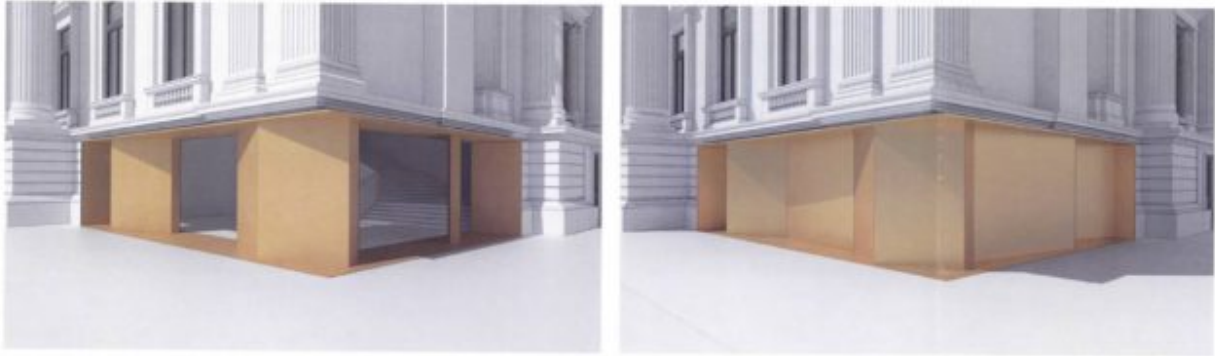


Vue n° 14 - Skybar

©
 BUREAU
 d'Architecture d'Interne - Bureau Garcia - Popoff

Règle Foncière de la Ville de Bruxelles

Demande de Permis d'Urbanisme - Perspectives - 42/12/2017



Vue n° 13 - Portes St-Nicolas / position ouverte et fermée

©
 BUREAU
 d'Architecture d'Interne - Bureau Garcia - Popoff

Règle Foncière de la Ville de Bruxelles

Demande de Permis d'Urbanisme - Perspectives - 42/12/2017

Place Rouppe : La Platform Pentagone rappelle son opposition à tout nouveau parking public dans le centre-ville

Les parkings, Comme Chez Soi dans le Pentagone
apaisé ?



*Décembre 2014 – Affiche contre le projet de parking souterrain sous
la place Rouppe*

Alors qu'on pouvait penser les projets de nouveaux parkings publics dans le Pentagone définitivement enterrés, notamment après les déclarations de l'ex bourgmestre Yvan Mayeur en 2016 (faisant suite à l'importante mobilisation citoyenne contre le projet de parking place du Jeu de Balle), voilà que (re)surgit une demande

de permis pour un parking de 200 places à l'angle de la place Rouppe et de la rue Van Hellemont.

Ce projet de parking, développé par un promoteur privé (Rouppe Property 1 S.P.R.L.), prendrait place sous des immeubles de logements étudiants qui seraient construits sur une dent creuse du quartier. L'exploitation du parking serait confiée à la société Q-Park, déjà gestionnaire de plusieurs parkings publics à Bruxelles. La grande majorité des emplacements (180 sur 200) serait destinée à une occupation rotative (typiquement à destination des clients des commerces).

La Platform Pentagone s'est, dès sa constitution, opposée aux plan de circulation de la Ville pour le Pentagone ; la création de 4 nouveaux parkings (et l'extension d'un cinquième), alimentés par le miniring, ne pouvant qu'engendrer un trafic automobile insupportable pour les habitants et les commerçants des quartiers situés « aux marges » du piétonnier.

Ces projets de parkings étant d'autant plus absurdes que l'offre de stationnement public dans le Pentagone est surabondante et à mille lieues d'être saturée. Cette situation doit être actée par la Ville de Bruxelles, en collaboration avec l'Agence régionale bruxelloise du stationnement, afin de permettre de confronter les projets de parkings aux objectifs régionaux de limitation du nombre global d'emplacements.

Plusieurs quartiers, principalement à l'ouest du Pentagone, subissent déjà d'importantes nuisances (bruit, pollution) dues à l'accroissement du trafic automobile et de la congestion causé par le plan de circulation de la Ville. Quand on sait

l'effet d'aspiration du trafic qu'ont les parkings, les habitants du quartier Rouppe peuvent légitimement craindre pour leur qualité de vie si le projet devait être accepté. Le rapport d'incidences qui accompagne la demande de permis évalue ainsi l'augmentation du trafic à 100 véhicules par heure à la pointe du soir : les habitants des rues de Tournai, Van Hellemont et Philippe de Champagne seraient les plus impactés. Pour les habitants de la rue Philippe de Champagne il s'agirait même d'une « double peine » puisque cette artère a déjà subi une « dépiétonnisation » dans le cadre du plan de circulation...

La Ville de Bruxelles ne peut ignorer les effets néfastes de la création d'emplacements de parkings supplémentaires. Si elle n'est pas officiellement à l'initiative du projet, la Ville le soutient, comme le souligne le rapport d'incidences : « Il n'y a pas de convention liant le Demandeur à la Ville de Bruxelles. La Ville a néanmoins été informée du projet et le soutient. Elle en a tenu compte lors de l'abandon du projet de parking sous la place. » La Ville de Bruxelles voit en effet dans ce projet, développé par un promoteur privé en-dehors de l'espace public, « une alternative au projet de construction d'un parking sous la place qui avait suscité en son temps une vive opposition des riverains en raison des perturbations qui seraient engendrées par son creusement sous un espace public. » (annexe 01 du rapport d'incidences, p. 1).

C'est oublier que l'opposition des riverains et des associations ne se limitait pas aux nuisances du chantier mais aussi, et surtout, aux nuisances

d'un trafic automobile « dopé » par la présence d'un parking !

La Platform Pentagone demande donc que ce projet de parking soit refusé par la commission de concertation et que la Ville de Bruxelles élabore un plan de mobilité sans miniring ni nouveau parking, en suivant les procédures : étude des incidences et enquête publique. La mobilité vers et dans le centre-ville (de même que dans l'ensemble de la Région) doit donner la priorité aux piétons, cyclistes et usagers des transports en commun. Construire un nouveau parking (qui plus est à 250m seulement de la station Anneessens desservie par deux lignes de tram très performantes...) irait à l'encontre de cet objectif pourtant inscrit noir sur blanc dans les intentions de la Ville de Bruxelles.

Si l'objectif de la Ville de Bruxelles est bien d'améliorer la qualité de l'air, d'agir pour le renforcement du logement abordable et de la qualité de vie, alors il faut agir avec cohérence.

**Commission de concertation
: Extraits sonores et revue**

de presse



A écouter...

[Quelques interventions](#) de participant.e.s à la commission de concertation du mercredi 26 avril.

Dans le détail :

- [Marie-Anne Swartenbroekx](#), juriste et habitante du quartier Notre-Dame aux Neiges.
Aspects juridiques, pollution autour du piétonnier, spéculation
- [Isabelle Marchal](#), habitante du Nouveau Marché aux Grains.
Miniring, pollution, transports en commun, spéculation
- [Marie Caraj](#), habitante du quartier Saint Géry
Événementiel, nuisances sonores
- [Valérie Berckmans](#), commerçante rue Van Artevelde

Miniring, accessibilité du centre-ville, difficulté des commerçants

– [François Belleflamme](#), avocat des commerçants

Aspects juridiques, mobilité, accessibilité du centre-ville

– [Hassan Kessas](#), commerçant de la rue du Midi

Aspect mobilité, accessibilité en ville, compétences, participation, démocratie

– [André Lhoits](#), habitant de la rue Antoine Dansaert

Absurdité du projet, aménagement, miniring, accessibilité en transports en commun, interdiction de manifester

– [Andy Lahou](#), habitant de Forest et usager du centre-ville

Urbanisme, effets cumulés des travaux, accessibilité et confort des transport en commun, espace public, Horeca, espaces verts, patrimoine.

REVUE DE PRESSE

Voici quelques échos de la commission de concertation. Un bon retour, ce qui n'était pas gagné d'avance, vu que la Ville avait très peu communiqué sur l'enquête publique et sur cette commission.

[BX1, reportage et interviews \(vidéo\)](#)

En NL : [Interview de Valérie Berckmans, sur Bruzz](#) (à partir de 3'50 »)

La DH : [Piétonnier à Bruxelles: les habitants et commerçants du centre ne se sentent pas écoutés](#)

La Libre : [Le piétonnier ne sera pas aménagé avant les élections](#)

[AraBel.FM : Interview sur la radio](#) Valérie Berckmans et Isabelle Marchal

RTBF : [Vives critiques sur la mobilité autour du piétonnier de Bruxelles](#)

BRUZZ Voetgangerszone raakt wellicht niet af voor verkiezingen

Et ensuite ?

Il ne faut pas s'attendre à des surprises et il est (plus que) probable que dès vendredi, la commission rendra un avis favorable, éventuellement assorti de conditions, comme c'était le cas lors de la demande de permis précédente. Les éléments principaux n'ayant pas fondamentalement changé (absence d'étude d'incidences, rapport d'incidence léger et limité au périmètre du pentagone, pas de concertation) le permis qui en découlera fera certainement l'objet de recours.

Action ?

Dans les semaines qui viennent, une action de blocage du miniring est envisagée, l'idée en avait été lancée lors de la dernière réunion plénière de la Platform.

A suivre...

D'ici là, continuez de diffuser, autour de vous, l'idée que **« d'autres piétonniers sont possibles »** !



Piétonnier- Nouvelle enquête publique : Réagissez avant le 11 avril à minuit!

PIÉTONNIER MAL PENSÉ, PENTAGONE NON-APAISÉ

Près de deux ans après la fermeture des boulevards du centre, force est de constater qu'en termes de mobilité dans le centre-ville, ce plan de circulation n'a rien résolu.



Autour de la très large zone piétonne « où l'air est plus pur », de nombreuses petites rues subissent, au quotidien, le report de trafic des boulevards. A certaines heures, bruit et pollution, à la limite du supportable, y sont bien plus élevés qu'auparavant, avec des conséquences plus néfastes du fait de l'étroitesse des rues.

L'aménagement du piétonnier (bancs, fleurs,...) ne résoudra évidemment pas ces problèmes. Au contraire, une fois devenu « attractif », le trafic autour du piétonnier ne fera qu'empirer.

A ce jour pourtant, aucune étude de qualité de l'air n'a été effectuée dans ces rues (où l'on trouve des écoles, des résidences pour personnes âgées, un hôpital). A ce jour pourtant, l'accessibilité vers le centre-ville en transports en commun de surface n'a toujours pas été renforcée : pire, plusieurs lignes de bus en ont été éloignées du piétonnier dès la mise en route du projet.

La Platform Pentagone s'est toujours prononcée résolument [en faveur de zones piétonnes](#), pour autant qu'elles soient bien pensées et que la notion de ville « attractive » soit avant synonyme de ville agréable à vivre ou à visiter, que l'on soit habitant, commerçant, travailleur, touriste (respectueux, de préférence)...

Nous sommes toutes et tous prêts à faire des efforts pour que la ville que nous habitons et que nous aimons devienne une ville apaisée.

Mais nous ne pouvons accepter que, pour un projet qui se limite à une vitrine, aussi alléchante soit-elle une fois aménagée, toute une partie du centre-ville et de sa population soit purement et simplement sacrifiée.

Un véritable projet de société inclusif est possible : c'est une question de volonté politique !

+++++

Ces derniers jours, la Ville a beaucoup communiqué sur le fait que le piétonnier comptait de plus en plus d'adeptes et que la mobilisation s'essouffait... mais très peu (voire pas du tout) sur l'enquête en cours.

Il s'agit bien évidemment d'une stratégie visant au découragement et à la résignation, dans ce dossier long aux enjeux complexes.

Raison de plus pour réagir à l'enquête publique !

Vous pouvez bien entendu vous inspirer de ce texte, en tout ou en partie, des observations formulées [sur cette page](#) où vous trouverez par ailleurs tous les documents de l'enquête publique, y ajouter vos constats et remarques concrètes, propres au quartier qui est le vôtre.

A VOS PLUMES ET A VOS ECRANS !

Commissionconcertation.Urbanisme@brucity.be

Au plus tard le mardi 11 avril à minuit !

